



**Début de la séance :** Le 04 Mai 2023 (visioconférence – 19h00)  
**Membres présents :** Patrice GUILLOTEAU, Stéphane LEROY, Benoit GANDREUIL, Tony BECQ  
**Membre absent excusé :** David LORIOU, Vincent LORIOU

**Invités :**

---

## Rappels

Uniquement les balles plastiques (PVC) sont autorisées pour le Championnat par Equipes départementales. La liste des balles plastiques homologuées par ITTF pour la compétition est disponible sur son site internet ou le lien : <https://www.ittf.com/equipment/> puis sélectionner « Balls ».

## Observations

---

Attention à l'heure de début des rencontres qui n'est pas forcément la bonne lors de la construction des classeurs. En effet, l'heure sur la première feuille sera prise en compte pour les autres feuilles.

Les rencontres prévues le vendredi soir devront être saisies sous GIRPE et faire les remontées des résultats le samedi avant 11h00.

Les rencontres prévues le samedi devront être saisies sous GIRPE et faire les remontées des résultats le samedi avant 20h00.

Les rencontres prévues le dimanche devront être saisies sous GIRPE et faire les remontées des résultats le dimanche avant 18h00.

En cas demande de modifications de rencontre (lieu, date heure, ...), les clubs adverses doivent obligatoirement faire une réponse sur SpidV2.

**Rappel :** en cas d'équipe forfait ou exempt, l'équipe qui bénéficie du forfait ou de l'exempt doit remplir une feuille et la remonter



## Phase 2 / Journée 18 29 et 30 Avril 2023

Rien à signaler lors de l'étude des feuilles de rencontre à l'exception des rencontres :

### NON UTILISATION DE GIRPE

RAS

### NON REMONTÉE PDF

RAS

### PR

Poule 1 | RAS

Poule 2 | RAS

### D1

Poule 1 | **NIORT TT (8) vs COMBRAND (2)**  
Forfait simple du club de Combrand  
Perte de la rencontre 14-0, 0 Point rencontre  
Confiscation de la caution de 53 €  
Paiement de la nouvelle caution de 53 € avant mercredi 10/05/2023 pour pouvoir continuer le championnat par équipes

Poule 2 | RAS

### D2

Poule 1 | RAS

Poule 2 | RAS

Poule 3 | RAS

Poule 4 | RAS



## D3

### Poule 1

#### **BREIGNOLLES (4) vs ST VARENT (2)**

L'équipe de ST VARENT a joué cette rencontre avec seulement 3 joueurs.

Le résultat de la rencontre est entériné.

En conséquence, l'équipe de ST VARENT est déclarée équipe incomplète au titre de la 18<sup>ème</sup> journée. Application de l'amende de 12€ pour équipes incomplètes à payer avant le 10 Mai 2023.

10.3.2 Équipes incomplètes : De la PR à la D5, possibilité pour chaque équipe d'évoluer à 3 joueurs mais seulement 1 fois par phase. Dans ce cas l'équipe incomplète se verra infliger une pénalité (selon le tarif en vigueur pour la saison en cours). Dans le cas d'une deuxième participation ou plus avec une équipe incomplète, dans une même phase, l'équipe perdra par pénalité (et non forfait) et marquera donc 0 point rencontre ; Sont considérées comme équipes incomplètes : Les équipes présentant 3 joueurs au lieu de 4, Les équipes présentant 4 joueurs, mais l'un d'eux ne commençant aucune partie, sans justification médicale.

### Poule 2

#### **BRESSUIRE (2) vs GREEN LION'S MAULEON (1)**

Forfait simple du club de Green Lion's Mauléon

Perte de la rencontre 14-0, 0 Point rencontre

Confiscation de la caution de 53 €

Paiement de la nouvelle caution de 53 € avant mercredi 10/05/2023 pour pouvoir continuer le championnat par équipes.

### Poule 3

RAS

### Poule 4

RAS

## D4

### Poule 1

#### **BREUIL-CHAUSSEE (4) vs ST VARENT (3)**

L'équipe de ST VARENT a joué cette rencontre avec seulement 3 joueurs.

Le résultat de la rencontre est entériné.

En conséquence, l'équipe de ST VARENT est déclarée équipe incomplète au titre de la 18<sup>ème</sup> journée. Application de l'amende de 12€ pour équipes incomplètes à payer avant le 10 Mai 2023.

10.3.2 Équipes incomplètes : De la PR à la D5, possibilité pour chaque équipe d'évoluer à 3 joueurs mais seulement 1 fois par phase. Dans ce cas l'équipe incomplète se verra infliger une pénalité (selon le tarif en vigueur pour la saison en cours). Dans le cas d'une deuxième participation ou plus avec une équipe incomplète, dans une même phase, l'équipe perdra par pénalité (et non forfait) et marquera donc 0 point rencontre ; Sont considérées comme équipes incomplètes : Les équipes présentant 3 joueurs au lieu de 4, Les équipes présentant 4 joueurs, mais l'un d'eux ne commençant aucune partie, sans justification médicale.



### MAULEON (4) vs AIRVAULT (5)

L'équipe de MAULEON a joué cette rencontre avec seulement 3 joueurs.

Le résultat de la rencontre est entériné.

En conséquence, l'équipe de MAULEON est déclarée équipe incomplète au titre de la 18<sup>ème</sup> journée. Application de l'amende de 12€ pour équipes incomplètes à payer avant le 10 Mai 2023.

10.3.2 Équipes incomplètes : De la PR à la D5, possibilité pour chaque équipe d'évoluer à 3 joueurs mais seulement 1 fois par phase. Dans ce cas l'équipe incomplète se verra infliger une pénalité (selon le tarif en vigueur pour la saison en cours). Dans le cas d'une deuxième participation ou plus avec une équipe incomplète, dans une même phase, l'équipe perdra par pénalité (et non forfait) et marquera donc 0 point rencontre ; Sont considérées comme équipes incomplètes : Les équipes présentant 3 joueurs au lieu de 4, Les équipes présentant 4 joueurs, mais l'un d'eux ne commençant aucune partie, sans justification médicale.

Poule 2 | RAS

### Poule 3 | NIORT TT (13) vs VILLIERS EN PLAINE (2)

L'équipe de VILLIERS EN PLAINE a joué cette rencontre avec seulement 3 joueurs.

En conséquence, l'équipe de VILLIERS EN PLAINE est déclarée équipe incomplète au titre de la 18<sup>ème</sup> journée. Or, cette équipe était déjà incomplète en 13<sup>ème</sup> journée donc défaite par pénalité 14-0, 0 pt rencontre et application de l'amende de 12€ pour équipes incomplètes.

10.3.2 Équipes incomplètes : De la PR à la D5, possibilité pour chaque équipe d'évoluer à 3 joueurs mais seulement 1 fois par phase. Dans ce cas l'équipe incomplète se verra infliger une pénalité (selon le tarif en vigueur pour la saison en cours). Dans le cas d'une deuxième participation ou plus avec une équipe incomplète, dans une même phase, l'équipe perdra par pénalité (et non forfait) et marquera donc 0 point rencontre ; Sont considérées comme équipes incomplètes : Les équipes présentant 3 joueurs au lieu de 4 Les équipes présentant 4 joueurs, mais l'un d'eux ne commençant aucune partie, sans justification médicale.

Poule 4 | RAS

## D5

Poule 1 | RAS



## COUPE DES DEUX-SEVRES

Tour du 07/04/2023

### TABLEAU -2000

- x **RORTHAIS (1) vs BREUIL-CHAUSSEE (2)**  
Forfait simple du club de Breuil-Chaussée pour des raisons de qualification de joueurs à une compétition Sport Adapté nationale. Malgré l'accord de demande de report proposé, aucun accord n'a pu être trouvé entre les 2 deux clubs  
Compte-tenu des circonstances, la CSD décide de ne pas appliquer l'amende de 22€ pour forfait prévu à l'article 13 du règlement de la coupe des Deux-Sèvres

Tour du 21/04/2023

### TABLEAU -4000

- x **CSC THOUARS (1) vs ST LAURS (1)**  
Forfait simple du club de St Laurs.  
Perte de la rencontre.  
Application de l'amende de 22€ pour forfait prévu à l'article 13 du règlement de la coupe des Deux-Sèvres

Fin de la séance 20h00.

Prochaine réunion CSD : le 17/05/2023 19h